



Genève, 16 juillet 2001

Avis de publication

No 119-01

Règlement des radiocommunications Edition de 2001



via ITU Website

Le Règlement des radiocommunications, édition de 2001, contient le texte complet du Règlement des radiocommunications tel qu'il a été adopté par la Conférence mondiale des radiocommunications (Genève, 1995) (CMR-95), puis révisé et adopté par la Conférence mondiale des radiocommunications (Genève, 1997) (CMR-97) et par la Conférence mondiale des radiocommunications (Istanbul, 2000) (CMR-2000), y compris les Appendices, Résolutions, Recommandations ainsi que les Recommandations UIT-R incorporées par référence.

Date de publication:	septembre 2001		
Langue:	français, anglais, espagnol		
Format papier:	Environ 2000 pages – A4 (21 × 29,7 cm), A5 (14,8 × 21 cm) <i>dans un coffret</i>		
Format électronique:	Word for Windows™ 9.0 – Adobe Acrobat™ PDF <i>(Pour plus de détails, voir page 2)</i>		
Numéro d'article:	Français	Anglais	Espagnol
<i>Version imprimée A4</i>	19839	19838	19840
<i>Version imprimée A5</i>	19843	19842	19844
<i>CD-ROM</i>	Trilingue	19845	
Numéro ISBN:	Français	Anglais	Espagnol
<i>Version imprimée A4</i>	92-61-09352-3	92-61-09351-5	92-61-09353-1
<i>Version imprimée A5</i>	92-61-09362-0	92-61-09361-2	92-61-09363-9
<i>CD-ROM</i>	Trilingue	92-61-09377-9	
Prix en francs suisses:	<i>Version imprimée</i> ou <i>CD-ROM utilisateur individuel</i>		
	Prix catalogue: CHF 240.–		
	Etats Membres et Membres des Secteurs: –15%		
	Pays les moins avancés – Bibliothèques universitaires (<i>CD-ROM seulement</i>): –80%		
	<i>Librairie électronique: CHF 240.– (Prix unique)</i>		

CD-ROM: Coefficient multiplicateur pour un nombre d'utilisateurs multiples sur le même site

Nombre d'utilisateurs agréés	1	2-10	11-25	26-50	51-100	Autres
Coefficient multiplicateur	1	2	4	6	9	sur demande

Veuillez renvoyer votre commande à la Division des ventes et du marketing de l'UIT **avec le bordereau de souscription et le bon de commande ci-joints après les avoir dûment remplis et signés.**

Division des ventes et du marketing
Place des Nations
CH-1211 Genève 20
Suisse

Téléphone: +41 22 730 61 42
Téléfax: +41 22 730 51 94
E-mail: sales@itu.int
www.itu.int/publications

Règlement des radiocommunications

Edition de 2001

Le texte complet du Règlement des radiocommunications (RR), tel qu'il a été adopté par la CMR-95, puis révisé et adopté par la CMR-97 et par la CMR-2000, est publié en quatre volumes et accompagné d'une série séparée de cartes à utiliser avec l'Appendice 27.

Le contenu de cette publication est résumé ci-dessous:

Volume 1 – Articles

Volume 2 – Appendices

Volume 3 – Résolutions et Recommandations

Volume 4 – Recommandations UIT-R incorporées par référence

Série séparée – Cartes à utiliser avec l'Appendice 27

Format et structure

Version imprimée: Les versions A4 (21 × 29,7 cm) et A5 (21 × 14,8 cm) sont disponibles (la version A5 est une version photoréduite avec texte en caractères plus petits) avec une série séparée de cartes à utiliser avec l'Appendice 27.

CD-ROM: Word for Windows™ 9.0 et Adobe Acrobat™ PDF.

Librairie électronique: Word for Windows™ 9.0 et Adobe Acrobat™ PDF.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

■ Prix

Les prix annoncés dans les Avis de publication, y compris ceux dans le Catalogue des publications, les Listes des Recommandations UIT-T et UIT-R (distribués gratuitement et affichés sur le site Web de l'UIT à l'adresse suivante: www.itu.int/publications) sont exprimés en francs suisses (CHF), et peuvent être modifiés sans préavis.

Une remise de 15% est accordée aux Etats Membres et aux Membres des Secteurs participant aux travaux de l'UIT. La réduction accordée aux Administrations des pays les moins avancés est de 80% du prix catalogue des publications de l'UIT. Les bibliothèques et établissements d'enseignement bénéficient également de cette réduction (pour les abonnements en ligne et les publications sur CD-ROM seulement). Veuillez noter que le prix minimum facturé pour une publication achetée à la Librairie électronique est de vingt francs suisses (CHF 20.–) et qu'il n'y a pas de réduction sur ce service.

Tous renseignements supplémentaires relatifs aux CD-ROM, aux Recommandations en ligne et à la Librairie électronique de l'UIT sont disponibles dans le Catalogue des publications et ses annexes (Listes des Recommandations UIT-R et UIT-T).

■ Mode de paiement

Toutes les publications sont payables à la commande:

- a) par carte de crédit: American Express, Eurocard/Mastercard ou Visa;
- b) par virement bancaire à l'UBS SA, Genève, sur le compte de l'UIT Genève, n° 240-C8765565.0;
- c) par chèque payable à l'UIT;
- d) par mandat postal international;
- e) par virement au compte de chèques postaux de l'UIT: UIT Genève, n° 12-50-3 (pour la Suisse);
- f) par bons de livres UNESCO.

Le paiement s'effectuera normalement en francs suisses (CHF). On peut également faire usage de chèques libellés dans d'autres monnaies librement convertibles en francs suisses, à condition que la conversion du chèque permette de couvrir le montant de l'achat au prix fixé en francs suisses. L'UIT n'accepte pas l'accréditif comme moyen de paiement.

Pour un traitement rapide de vos commandes, nous vous invitons soit à effectuer un prépaiement par carte de crédit, soit à profiter de notre nouveau service en ouvrant un compte de dépôts UIT.

■ Envoi

Les prix catalogue comprennent les frais d'envoi par voie postale économique ou par le mode de transport qui est le plus favorable à l'UIT. Sur demande, l'envoi peut être fait par l'un des moyens suivants: avion (en exprès ou recommandé), EMS, Federal Express, TNT ou valise diplomatique. Les montants estimés des taxes d'envoi prioritaire sont inclus, sur demande, dans les devis. Les droits de douane et autres taxes ou redevances liés à l'importation de marchandises ne sont pas pris en charge par l'UIT. L'UIT **n'est pas responsable** des problèmes de transport tels que délai, perte ou détérioration.

■ Retour des publications

Le retour d'une publication motivé par un défaut dans ladite publication donne exclusivement lieu à un échange, et les frais consécutifs à cet échange sont pris en charge par l'UIT. Tout retour de publication doit intervenir dans les deux (2) mois qui suivent la date d'expédition de la publication au client, et avec l'accord préalable de l'UIT. Un montant minimum de cinquante francs suisses (CHF 50.–) est normalement facturé par l'UIT au client pour la remise de la publication en stock.

Ces conditions générales sont applicables pour les publications électroniques (CD-ROM et en ligne), sous réserve des dispositions spécifiques dérogatoires contenues dans les Accords de licences. La passation d'une commande implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

Aucune des dispositions des présentes conditions générales de vente ne peut être interprétée comme constituant une dérogation ou une renonciation aux privilèges, immunités et facilités dont jouit l'UIT conformément aux accords internationaux qui lui sont applicables, en particulier à l'Accord de siège conclu avec le Conseil fédéral suisse le 22 juillet 1971, ainsi qu'à la Loi suisse et à toute autre loi nationale applicable.

**Les commandes ne sont pas acceptées par téléphone.
Veuillez les envoyer par télécopie ou par courrier électronique.**



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION UNION
UNIÓN INTERNACIONAL DE TELECOMUNICACIONES



PROTECTION DES DROITS, ACCORD DE LICENCE ET ABSENCE DE GARANTIE

1. Afin de préserver et de protéger ses droits, l'Union internationale des télécommunications (UIT) conserve les titres de propriétés qu'elle détient sur ses programmes et données informatiques (ci-après dénommés «le produit»), ainsi que les droits en découlant, et ne vend aucun des droits qui y sont attachés. Toutefois, elle accorde le droit d'utiliser le produit selon les termes d'une licence qui n'autorise ni la vente du produit original ni la vente d'une copie quelconque de ce produit.
2. Aux termes de la présente licence, l'UIT accorde à l'utilisateur le droit non exclusif d'utiliser et de présenter sur écran cet exemplaire du produit, l'utilisation dudit exemplaire entraînant l'acceptation par l'utilisateur des termes et des conditions de la présente note.
3. Ce produit et la documentation écrite qui l'accompagne sont protégés par le droit d'auteur. La reproduction non autorisée du produit est strictement interdite. L'utilisateur ne peut faire une copie du produit de l'UIT qu'aux seules fins de sauvegarde. Il doit reproduire la note relative au droit d'auteur et l'inclure dans la copie de sauvegarde. L'usage de ce produit est réservé au nombre d'utilisateurs indiqué sur le bon de commande.
4. Il est interdit de distribuer des copies du produit et de la documentation écrite qui l'accompagne à des tiers, ou de créer des dérivés à partir du produit. En aucun cas l'utilisateur ne peut transférer, céder, louer, céder sous la forme d'un crédit-bail, vendre le produit ou en disposer de toute autre manière.
5. Le produit et la documentation écrite qui l'accompagne sont fournis «tels quels» sans garantie d'aucune sorte. L'UIT n'accorde aucune garantie et ne fait aucune déclaration concernant l'utilisation ou les résultats de l'utilisation du produit du point de vue de sa conformité, de son exactitude, de sa fiabilité, de son actualité ou autre. L'UIT ne peut être tenue responsable de dommages directs, indirects, consécutifs ou fortuits résultant de l'utilisation de ce produit et de la documentation écrite qui l'accompagne, ou de l'incapacité à les utiliser.

© UIT 2001

Tous droits réservés

**BORDEREAU DE SOUSCRIPTION
CD-ROM**

**Règlement des radiocommunications
Edition de 2001**

**CD-ROM: Coefficient multiplicateur pour un nombre d'utilisateurs multiples
sur le même site**

Nombre d'utilisateurs agréés	1	2-10	11-25	26-50	51-100	Autres
Coefficient multiplicateur	1	2	4	6	9	sur demande

Je déclare avoir lu la note ci-jointe intitulée «Protection des droits, accord de licence et absence de garantie», l'avoir comprise, et m'engage à en respecter les clauses et conditions.

M./Mme/Raison sociale (*en caractères d'imprimerie ou dactylographié*)

.....
Nom

.....
Fonction

déclare être autorisé(e) au nom du Client à signer le présent Accord et atteste que sa signature engage le Client.

Date:

Signature de la personne autorisée:

Veillez envoyer à la Division des ventes et du marketing de l'UIT ce **Bordereau de souscription**, ainsi que le **Bon de commande** au verso, après les avoir dûment remplis et signés.

